

Ateliers de formation 2012-2013 du Groupe d'experts des PMA

- Atelier francophone des PMA

Module 1 : Cadre général

1.1. Aperçu de la formation et introduction au matériel de formation



Groupe d'experts des pays moins avancés (LEG)

Où sommes nous ?

Module 1 : Cadre général

- 1.1. Aperçu de la formation et introduction au matériel de formation
- 1.2. Introduction au programme de travail en faveur des PMA, aux PANA, au LEG, au FPMA et au processus PAN
- 1.3. Aborder l'adaptation au cc

Module 2 : Conception de stratégies de mise en œuvre

Module 3 : Accès aux ressources financières pour la mise en œuvre des PANA

Module 4 : Meilleures pratiques et enseignements tirés

Module 5 : Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6 : Intégration de l'adaptation au développement

Module 7 : Préparation au processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS



Objectifs

- a) Renforcer la capacité des PMA à mettre en œuvre les PANA avec succès ;
- b) Renforcer la capacité des PMA à mettre en œuvre les éléments du programme de travail des PMA autres que la préparation et la mise en œuvre des PANA
- c) Promouvoir le genre et d'autres considérations concernant les communautés vulnérables dans la conception et la mise en œuvre des projets d'adaptation.



Objectifs

- d) Renforcer la capacité des PMA à entreprendre des processus pour une adaptation à moyen et long terme notamment des plans d'adaptation nationaux (PAN), en s'appuyant sur les PANA ;
- e) Renforcer la capacité des PMA à intégrer leurs besoins d'adaptation à moyen et long terme dans la planification du développement ;
- f) Promouvoir l'échange d'informations ainsi que des meilleures pratiques et enseignements entre les PMA ;



Approche et activités

- a) Présentations pour guider l'atelier (sujets et concepts clés, expériences des autres, résultats des sessions pratiques, etc.) ;
- b) Exercices interactifs pour faciliter les discussions ;
- c) Études de cas tirées des expériences spécifiques de certains pays (par ex. sur la planification et la mise en œuvre de l'adaptation) ;
- d) Séances de travaux pratiques afin de discuter des concepts introduits dans les ateliers ;
- e) Visite de terrain afin d'échanger ses expériences et de discuter des solutions possibles (plans, stratégies, projets, programmes, politiques, etc.) avec les communautés locales en matière d'adaptation aux changements climatiques sur le terrain ;
- f) Formation des formateurs.



Résultats attendus

Tous ont acquis des connaissances sur les points suivants :

- a) Données et informations pertinentes sur le climat en vue de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation ainsi que leurs sources respectives ;
- b) Différentes approches, concepts, méthodes et outils visant à développer et à mettre en œuvre avec succès des projets PANA ;
- c) Questions pratiques à prendre en considération pour un processus efficace, au niveau national, relativement à l'identification des besoins d'adaptation à moyen et long terme, à leur intégration dans la planification du développement et à la mise en œuvre des activités d'adaptation identifiées ;
- d) Méthodes pratiques, outils et besoins d'informations susceptibles de renforcer efficacement les considérations relatives au genre ainsi qu'aux communautés vulnérables dans la conception et la mise en œuvre des activités d'adaptation ;
- e) Expériences, meilleures pratiques et enseignements, au niveau régional, concernant la mise en œuvre de l'adaptation par le biais du processus PANA ainsi que d'autres processus pertinents.



Sujets à traiter

Module 1 : Introduction - le programme de travail des PMA, les PANA, le Groupe d'experts des PMA, le Fonds pour les PMA et le processus PAN

Module 2 : Conception de stratégies de mise en œuvre pour le PANA

- 2.1. Approches et nouvelles tendances pour la mise en œuvre des PANA (approche-programmes, approche tournée sur les écosystèmes, les synergies, etc.)
- 2.2. Succès dans la mise en œuvre des PANA (expériences des pays)
- 2.3. Exploration de synergies avec d'autres programmes
- 2.4. Vers la mise en œuvre complète des PANA (objectifs, principes, arrangements, exécution)



Sujets à traiter

Module 3 : Accès aux ressources financières pour la mise en œuvre des PANA

- 3.1. Introduction au FEM et au Fonds pour les PMA
- 3.2. Formuler des propositions de financement
- 3.3. Processus finaux FIP, PPG et DG
- 3.4. Coût et co-financement de l'adaptation
- 3.5. Derniers développements concernant le FEM-Fonds pour les PMA
- 3.6. Accès aux ressources dans le cadre du Fonds pour l'Adaptation

Module 4 : Meilleures pratiques et enseignements

Module 5 : Suivi des progrès, suivi et évaluation

- 5.3. Evaluation du PANA (progrès, qualité, révision et mise à jour)
- 5.4. Suivi des progrès
- 5.5. Suivi et évaluation



Sujets à traiter

Module 6 : Intégration de l'adaptation au développement

- 6.1. L'adaptation dans le contexte du développement
- 6.4. Intégration de l'adaptation au développement
- 6.3. Processus nationaux de développement (documentation)
- 6.5. Exemples d'activités d'adaptation (documentation)

Module 7 : Préparation au processus PAN

- 7.1. Introduction au processus des PAN (vision, principes, utilisation des directives, mise en place d'un processus national)
- 7.2. Apprendre du PANA en allant vers le processus des PAN (session interactive)
- 7.3. Travail préparatoire et prise en compte des lacunes
- 7.4. Eléments de la phase préparatoire
- 7.5. Stratégie de mise en oeuvre
- 7.6. Préparer le travail des trois prochaines années: pour guider le développement d'une stratégie et d'accéder aux ressources pour le processus



Où trouver le matériel de formation

a) Ateliers régionaux de formation du LEG :

- Atelier pour les PMA du Pacifique
- Atelier pour les PMA d'Asie
- Atelier pour les PMA anglophones d'Afrique
- Atelier pour les PMA francophones

b) Événements parallèles organisés par le LEG lors des réunions intersessions à Bonn

c) Portail des PMA <<http://unfccc.int/ldc>>

d) En contactant le LEG par le :

Secrétariat de la CCNUCC
Boîte postale 260124
D-53153 Bonn
Allemagne
leghelp@unfccc.int



Ateliers de formation du Groupe d'experts des PMA pour 2012-2013

- Atelier des PMA francophones

Module 1 : Cadre général

1.2. Introduction au programme de travail en faveur des PMA, aux PANA, au Groupe d'experts des PMA, au FPMA et au processus PAN



Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1 : Cadre général

- 1.1. Aperçu de la formation et introduction au matériel de formation
- 1.2. Introduction au programme de travail en faveur des PMA, aux PANA, au LEG, au Fonds pour les PMA et au processus PAN
- 1.3. Aborder l'adaptation au cc

Module 2 : Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3 : Accès aux ressources financières pour la mise en œuvre des PANA

Module 4 : Meilleures pratiques et enseignements tirés

Module 5 : Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6 : Intégration de l'adaptation au développement

Module 7 : Préparation au processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS



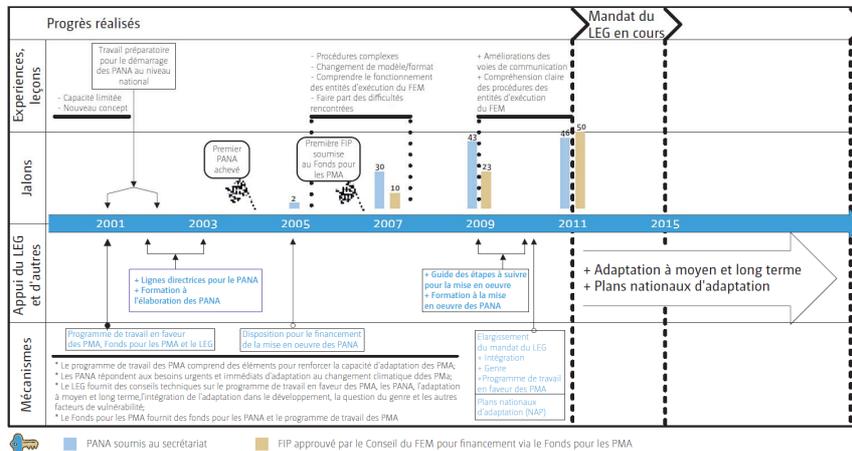
Points d'apprentissage :

Aperçu du paquet de décisions en faveur des PMA adopté en 2001 à la COP 7 et compréhension de leur portée

Questions directrices :

Quelle est la portée des décisions de la Conférence des Parties qui ont trait aux PMA?

Feuille de route de la gestion de l'adaptation dans les PMA dans le cadre de la Convention



Programme de travail en faveur des PMA

- Renforcer les secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, créer de telles instances, afin de permettre l'application effective de la Convention et du Protocole de Kyoto, dans les pays les moins avancés parties;
- Mettre sur pied, au besoin, un programme permanent de formation aux techniques et au langage de négociation destiné à permettre aux négociateurs des pays les moins avancés de renforcer leur capacité afin de pouvoir prendre une part active au processus relatif aux changements climatiques ;
- Appuyer l'élaboration des PANA ;**
- Organiser des programmes de sensibilisation du public dans le but d'assurer la diffusion d'informations sur les questions relatives aux changements climatiques;
- Assurer la mise au point et le transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation (conformément à la décision 4/CP.7);
- Renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.

Mise en oeuvre du programme de travail en faveur des PMA

Le Groupe d'experts des PMA recommande :

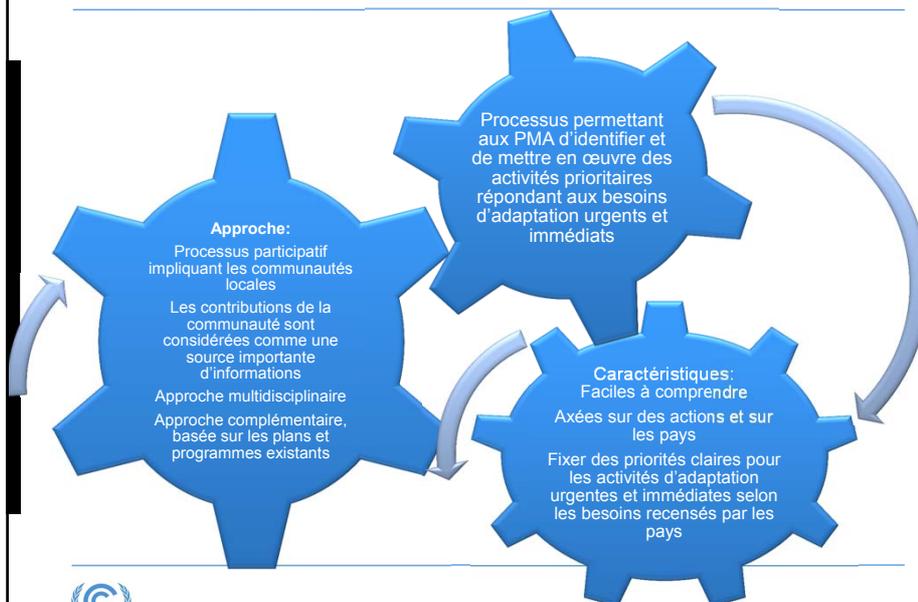
a) de mettre en œuvre le programme de travail en faveur des PMA (à l'exception des PAN)
comme suit :

- permettre les activités pouvant faire partie d'un programme mondial (projets menés par une ou plusieurs entités d'exécution du FEM) pour tous les PMA en fournissant à chaque pays un soutien basé sur sa hiérarchisation des éléments du programme de travail en faveur des PMA ;
- des projets à taille réelle ou intermédiaire basés sur les ressources du Fonds pour les PMA disponibles pour chaque PMA en utilisant les modalités existantes pour l'exécution des priorités des PANA ;
- si possible et faisable, le FEM peut également faciliter l'accès direct des PMA pour la mise en œuvre des éléments du programme de travail en faveur des PMA autres que les PANA.

b) de mettre en œuvre les PANA par l'intermédiaire du FPMA



Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)



Mise en oeuvre des PANA

- a) Mis en oeuvre via le Fonds pour les PMA et selon le cycle de projet du FEM pour les projets au titre du Fonds pour les PMA :
- Elaboration d'une FIP ;
 - Élaboration d'un PPG ;
 - Approbation par le Directeur général ;
- a) Acteurs clés :
- Equipes PANA nationales et entités d'exécution ;
 - Groupe d'experts des PMA ;
 - FEM et ses entités d'exécution ;
 - Autres entités de cofinancement ;
- a) Approches
- A ce jour, principalement des approches basées sur des projets;
 - Des approches-programmes sont envisagées pour la prochaine phase.
-



Le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)

Créé lors de la 7e COP (2001)

- En vue de fournir des *orientations techniques* et des *conseils* aux PMA au sujet des **PANA**. Au fil des ans, le mandat du Groupe d'experts des PMA s'est progressivement élargi et inclut désormais également le soutien des PMA en ce qui concerne leurs **PANA**, le **programme de travail en faveur des PMA** et le **processus des plans nationaux d'adaptation**
- Il a déjà effectué 4 mandats [2002-2003, 2004-2005, 2006-2007, 2008-2010] et en est actuellement à son 5^e mandat [2011-2015]

Adhésion

- 10 membres des PMA (5 d'Afrique, 2 d'Asie, 2 des PIED et 1 de n'importe quel PMA)
- 3 membres des parties au titre de l'annexe II

Soutient les PMA via

- Des lignes directrices, des documents techniques, des publications sur les PANA, etc.
 - Des ateliers de formation, des événements parallèles et des manifestations spéciales
 - Des enquêtes régulières menées auprès des points focaux des PMA et des conseils individualisés ;
 - Des collaborations avec le FEM et ses entités d'exécution et d'autres organisations
-



Le processus de plan d'adaptation national (PAN)

Créé en 2010

- a) Comme processus visant à permettre aux PMA d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'adaptation nationaux (PAN) basés sur les PANA afin de :
- Recenser les besoins d'adaptation à long et moyen terme et intégrer ceux-ci aux activités de planification du développement ;
 - Concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes afin de répondre à ces besoins ;
- b) Afin de permettre aux autres pays en développement parties d'utiliser les modalités formulées à l'appui des PAN pour leurs propres efforts de planification.

Progrès déjà accomplis

- Lignes directrices initiales adoptées en 2011
- Le Groupe d'experts des PMA a récemment élaboré des lignes directrices techniques détaillées
- Le Groupe d'experts des PMA recense également les besoins d'appui au processus PAN
- Le soutien financier fait actuellement l'objet de discussions

Plus de détails sur le processus des plans nationaux d'adaptation dans d'autres présentations



Discussion interactive

Quels sont les avis sur la manière dont ces mécanismes/processus ont renforcé, renforcent ou peuvent renforcer la capacité d'adaptation des PMA :

Capacité individuelle/humaine (ex. compétences, connaissances) ;

Capacité institutionnelle (ex. entité(s) responsable(s), comités nationaux, etc.) ;

Capacité systémique/sociétale (ex. sensibilisation du public, environnement propice, cadres réglementaire, législatif et politique, cadres de responsabilité).



Module 1: Cadre général

1.3. Aborder l'adaptation aux changements climatiques

LEG training workshops for 2012-2013
- Francophone LDCs workshop



Least Developed Countries Expert Group (LEG)

Dans ce module

Où sommes nous ?

Module 1: Cadre général

- 1.1. Aperçu de la formation et introduction au matériel de formation
- 1.2. Introduction au programme de travail en faveur des PMA, aux PANA, au LEG, au Fonds pour les PMA et au processus PAN
- 1.3. Aborder l'adaptation aux cc

Module 2 : Stratégies de mise en œuvre pour le PANA

Module 3 : Accès aux ressources financières pour la mise en œuvre des PANA

Module 4 : Meilleures pratiques et enseignements tirés

Module 5 : Suivi des progrès, suivi et évaluation

Module 6 : Intégration de l'adaptation au développement

Module 7 : Préparation au processus PAN

=====

ÉTUDES DE CAS



Points d'apprentissage :

- Définir le cadre de la discussion sur l'adaptation
- L'adaptation sous la Convention de la CCNUCC

Questions directrices :

- Qu'est ce que l'adaptation?
- Comment l'adaptation est-elle définie sous la CCNUCC?

Définir l'adaptation

Voici la définition retenue ici ² :

On entend par adaptation aux changements climatiques les ajustements apportés par les sociétés humaines aux systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réaction aux stimuli climatiques actuels ou attendus et à leurs effets ou impacts.

Chacun de ces systèmes comporte plusieurs niveaux et composantes, échelonnés sur diverses échelles spatiales et temporelles, qui interagissent souvent de manière complexe. Les ajustements et interventions peuvent se faire à n'importe quel point dans ces systèmes pluridisciplinaires et multi-échelles en interaction.

La capacité d'adaptation renvoie à la possibilité ou à l'aptitude que détient un système (social, écologique, économique ou intégré, par exemple une région ou une population) de minimiser les effets ou les impacts des changements climatiques ou d'en optimiser les bienfaits.

Les mesures prises peuvent chercher à stimuler la capacité d'adaptation du système ou à modifier les systèmes socio-économiques et naturels en vue d'éviter ou d'atténuer les dommages causés par les changements climatiques. On peut pour cela lancer de nouvelles activités qui constituent une riposte directe à l'évolution du climat ou modifier les activités en cours afin qu'elles soient moins vulnérables à l'égard des risques climatiques futurs.



Principes clés de l'adaptation (tirés des processus PANA et PAN)

- L'objectif principal est de réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience;
- Une approche pays, qui prend en compte la question du genre, qui est également participative et complètement transparente;
- Un processus continu et cyclique;
- Une attention particulière est accordée aux communautés vulnérables et aux écosystèmes;
- Se base ou est guidée par la science et les connaissances traditionnelles;
- Non prescriptive;
- Facilite l'appropriation par les pays des actions menées mais évite les doublons



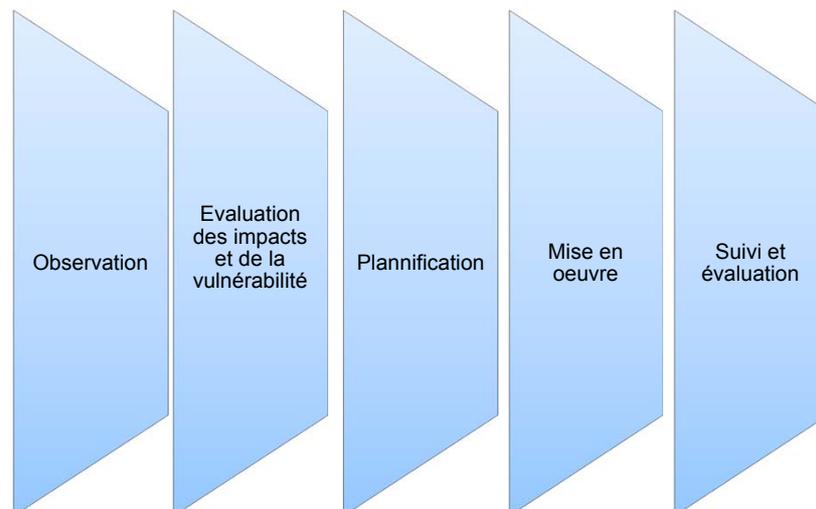
Coût estimé de l'adaptation dans les pays en développement

Entre 2010 et 2030, il faudrait 75-100 milliards de dollars supplémentaires par années (Banque Mondiale)

Les coûts estimés ont toujours un degré d'incertitude



Addressing adaptation



L'Adaptation sous la CCNUCC

- Plannification et mise en oeuvre de l'adaptation
 - ✓ Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA)– [COP 7, 2001](#)
 - ✓ Plan d'adaptation national (PAN)– [COP 16, 2010](#)
- Meilleure compréhension des connaissances scientifiques et techniques y compris à travers l'engagement des acteurs
 - ✓ Le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques – [COP 12, 2006](#)
- Prévention des pertes et dégats
 - ✓ Le programme de travail sur les pertes et dégats [COP 16, 2010](#)
- Coordination des travaux menés dans le cadre de la Convention et portant sur l'adaptation
 - ✓ Le Comité de l'adaptation [COP 16, 2010](#)

